

Séance du 9 novembre 2023

Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 14 septembre 2023

Délibération D-AG-23-05-01 : Convention avec l'association Lieux Accueil Bébés

Rapporteur : Madame Regache.

- ❖ *La délibération n'a pas été adoptée, des modifications ont été demandées avant une adoption à la Majorité des suffrages exprimés avec **10 voix POUR** (M. Saint-Genis, J. Arrambourg, C. Ba ; Y. Vençon, D. Bouvier, N. Llambrich, L. Calard, M. Mitanne, M. Pavaille, J. Perrin) – **6 voix CONTRE** (JM Masson, S. Crost, M.C Regache, E. Segura, T. Longchamp, J.C Rappy) et **3 Abstentions** (F. Venet, D. Richard, D. Brau). Mme Ollier se retire des débats et du vote*

Délibération D-FI-23-05-02 : Dépôt de demande de fonds de concours auprès de la CCPA pour les travaux Chemin des Granges

Rapporteur : Monsieur Rappy.

- ❖ *La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ*

Délibération D-FI-23-05-03 : Décision modificative

Rapporteur : Monsieur Rappy

- ❖ *La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.*

Délibération D-ENV-23-05-04 : Passage de l'éclairage public en LEDS

Rapporteur : Monsieur Longchamp

- ❖ *La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ*

Délibération D-ENV-23-05-05 : Installation de panneaux photovoltaïques

Rapporteur : Monsieur Longchamp.

- ❖ *Objet : La délibération a été adoptée à la majorité avec 17 voix POUR, et 3 abstentions (F. Venet, D. Richard, M. Mitanne)*

Délibération D-URBA-23-05-06 : Déport au titre de l'article L422-7 du code de l'urbanisme

Rapporteur : Monsieur Masson.

- ❖ *La délibération a été adoptée à la majorité avec 10 voix POUR, 5 voix CONTRE (J. Arrambourg, C. Ba, M. Pavaille, Y. Vençon, D. Bouvier) et 2 ABSTENTIONS (M. Saint Genis, M. Mintanne). M. le Maire se retire des débats et du vote.*

Délibération D-URBA-23-05-07 : Acquisition Foncière de la parcelle B552 située en Emplacement réservé n°8

Rapporteur : Monsieur Masson

- ❖ *La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ – M. Masson se retirant du vote.*

Délibération D-URBA-23-05-08 : Régularisation d'alignement

Rapporteur : Monsieur Masson .

- ❖ *La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ*

Le Maire,
Fabrice Venet

